



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Secrétariat Permanent du PANGIRE

**PROJET EAU POUR LA CROISSANCE ET LA
REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS LE SOUS
BASSIN DE LA MEKROU AU NIGER**

« PROJET MEKROU PHASE 2 – NIGER »

(ENV/2019/410-452)

Termes de référence

**MISSION DE CONDUITE DU PROCESSUS DE MISE EN PLACE,
D'OPERATIONNALISATION, D'ANIMATION ET DE SUIVI DU
FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GESTION INTEGREE DES
RESSOURCES EN EAU DANS LE SOUS-BASSIN DE LA MEKROU AU
NIGER**



Ce projet est financé par la
Commission Européenne



Ce projet est mis en œuvre par le Partenariat
Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest

SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
2. Contexte et justification	4
3. Objectifs et résultats attendus de la mission.....	5
3.1. Objectifs de la mission.....	5
3.2. Résultats attendus de la mission	6
3.3. Principaux livrables attendus de la mission	7
4. Mandat du consultant	8
5. Méthodologie de conduite de la mission.....	9
6. Durée de la mission.....	9
7. Profil du consultant / prestataire	10
8. modalités de recrutement du consultant.....	10
9. Cadre de présentation du budget (en fcfa – ht)	12

1. Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Composante 2 "Appui au renforcement des capacités et à l'animation des organes de la GIRE dans le sous-bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger" du Projet « L'Eau pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté dans le sous bassin de la Mékrou au Niger » (Projet Mékrou Phase 2–Niger), l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sollicite les services d'un prestataire pour la « Mission de conduite du processus de mise en place, d'opérationnalisation, d'animation et de suivi du fonctionnement des organes de GIRE dans le sous-bassin de la Mékrou au Niger ».

Le Projet Mékrou Phase 2–Niger, financé par la Commission Européenne à travers la Délégation de l'Union Européenne de Niamey sur la période 2020-2023 pour une durée de 42 mois, a pour objectif général de "soutenir une croissance économique verte et la réduction de la pauvreté dans les portions du territoire nigérien se trouvant dans le bassin de la rivière Mékrou et sa zone d'influence, à travers la gestion intégrée et concertée de l'eau dans des zones en développement". Il est mis en œuvre par le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) ensemble avec le Secrétariat Permanent du PANGIRE Niger et le Partenariat National de l'Eau du Niger (PNE-Niger).

Les principaux résultats attendus du Projet sont :

- la finalisation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la portion nationale du bassin transfrontière de la rivière Mékrou au Niger, en cohérence avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de l'ensemble du bassin transfrontière, et de ses documents de mise en œuvre ;
- l'opérationnalisation d'un dispositif durable de collecte et de valorisation des données hydrométéorologiques dans la zone d'intervention du projet ;
- la mise en place et l'opérationnalisation des organes de la GIRE qui contribuent à faire avancer la mise en œuvre de la GIRE dans la zone du projet et au Niger ;
- la protection et la valorisation intégrées des ressources naturelles pour la croissance verte la réduction de la pauvreté et le développement dans le sous-bassin de la Mékrou et sa zone d'influence au Niger.

Le Projet Mékrou Phase 2–Niger comprend trois (3) composantes interconnectées les unes aux autres :

- Composante 1 : Planification et amélioration des connaissances concernant les ressources en eau du sous-bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger ;
- Composante 2 : Appui au renforcement des capacités et à l'animation des organes de la GIRE dans le sous-bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger ;
- Composante 3 : Protection et valorisation intégrées des ressources naturelles dans la zone d'intervention du projet.

Les présents termes de référence précisent pour la mission le contexte et la justification, les objectifs et les résultats attendus, le mandat du prestataire et les livrables attendus ainsi que le profil requis et les modalités de son recrutement.

2. Contexte et justification

A la suite des conférences internationales de Dublin (janvier 1992) sur l'eau et l'environnement et de Rio de Janeiro (juin 1992) sur le développement durable, le Gouvernement du Niger a adopté l'approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) comme cadre prioritaire d'intervention pour toute action publique pour assurer la gestion durable équitable et efficiente des ressources en eau du pays.

La GIRE est une approche innovante pour l'amélioration de la connaissance et de la protection ainsi qu'une meilleure valorisation des ressources en eau afin de promouvoir le développement socioéconomique. Elle vise également la prévention et la gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources en eau, partagées entre plusieurs usagers.

Pour opérationnaliser cette approche, le Gouvernement du Niger à travers, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), ensemble avec les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement, s'est engagé depuis lors avec l'appui des partenaires techniques et financiers à mettre en place un environnement favorable et développer un cadre institutionnel ainsi que des outils de planification et de gestion durable des ressources en eau en tenant compte des principes de la GIRE. Il s'en est résulté entre autres :

- l'adoption de l'ordonnance n° 2010-09 du 1^{er} avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger, à travers lequel le Gouvernement de la République du Niger confirme le choix de la GIRE, comme approche prioritaire de gestion durable des ressources en eau du pays ;
- l'élaboration et la validation du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) ainsi que son adoption par le Gouvernement en mai 2017 ;
- la création du Secrétariat Permanent pour le suivi de la mise en œuvre des actions du PANGIRE ;
- la révision du décret portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour l'Eau et l'Assainissement (CNEA) pour lui attribuer le rôle de comité de pilotage du PANGIRE.

Le PANGIRE du Niger définit le cadre national de gestion des ressources en eau et sert d'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau du pays, tout en permettant de mieux intégrer les actions projetées des différents stratégies et programmes sectoriels et intersectoriels de l'eau.

L'objectif de développement en lien avec la mise en œuvre du PANGIRE est de promouvoir le développement socioéconomique, la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la résilience des systèmes humains et des systèmes naturels au changement climatique au Niger.

Le PANGIRE prévoit dans sa première orientation de « mettre en place et opérationnaliser les organes de gestion des ressources en eau des sous bassins à l'horizon 2030 » au Niger. L'objectif principal poursuivi à travers cette orientation fondamentale est de doter les sous bassins hydrographiques du pays : (i) d'organes de décision fonctionnels ;(ii) de cadre opérationnel de dialogue entre les parties prenantes locales autour de la valorisation, de la protection et du partage des coûts et bénéfices résultant de l'exploitation de ses ressources en eau dans un esprit de coopération mutuellement bénéfique et de climat apaisé; (iii) de mécanismes de gestion et de prise de décision qui intègrent à la fois les dimensions relatives au genre et au changement climatique.

A cet effet, le Projet Mékrou Phase 2 – Niger a prévu de contribuer à la mise en place et/ ou la restructuration, à l'opérationnalisation, à l'animation et au suivi du fonctionnement des démembrements de l'Agence de l'Eau (AE) de la portion nigérienne du sous bassin de la Mékrou conformément au cadre institutionnel de la GIRE au Niger. Il s'agit notamment :

- des Associations des Usagers de l'Eau (AUE) au niveau des villages des trois (3) communes de la zone d'intervention du projet que sont : (i) Tamou dans le Département de Say et la Région de Tillabéry, (ii)

Kirtachi dans le Département de Kolo et la Région de Tillabéry ainsi que (iii) Falmey dans le Département de Falmey et la Région de Dosso ;

- un Comité de Gestion de l'Eau au niveau Local (CLE) pour chacune des trois communes (du territoire nigérien du sous-bassin de la rivière Mékrou, un CLE étant la fédération des AUE d'une commune donnée ;
- de deux Commissions de Gestion de l'Eau (CGE) au niveau de deux Unités de Gestion de l'eau (UGE) que sont celles de Niger-Liptako et de Dallols AdderDoutchi-Maggia sur les sept (7) UGE du Niger.

Il est à noter que le Niger est subdivisé en sept (7) UGE (Figure 1), qui sont des ensembles hydrologiques et hydrogéologiques homogènes, servant de cadre physique pour la gestion et la planification des ressources en eau, à l'échelle sous-régionale, régionale ou inter-régionale. En ce qui concerne, l'espace du territoire nigérien du sous-bassin de la Mékrou d'une superficie de 1999 km², il s'étale sur les UGE de Niger-Liptako et de Dallols AdderDoutchi-Maggia.

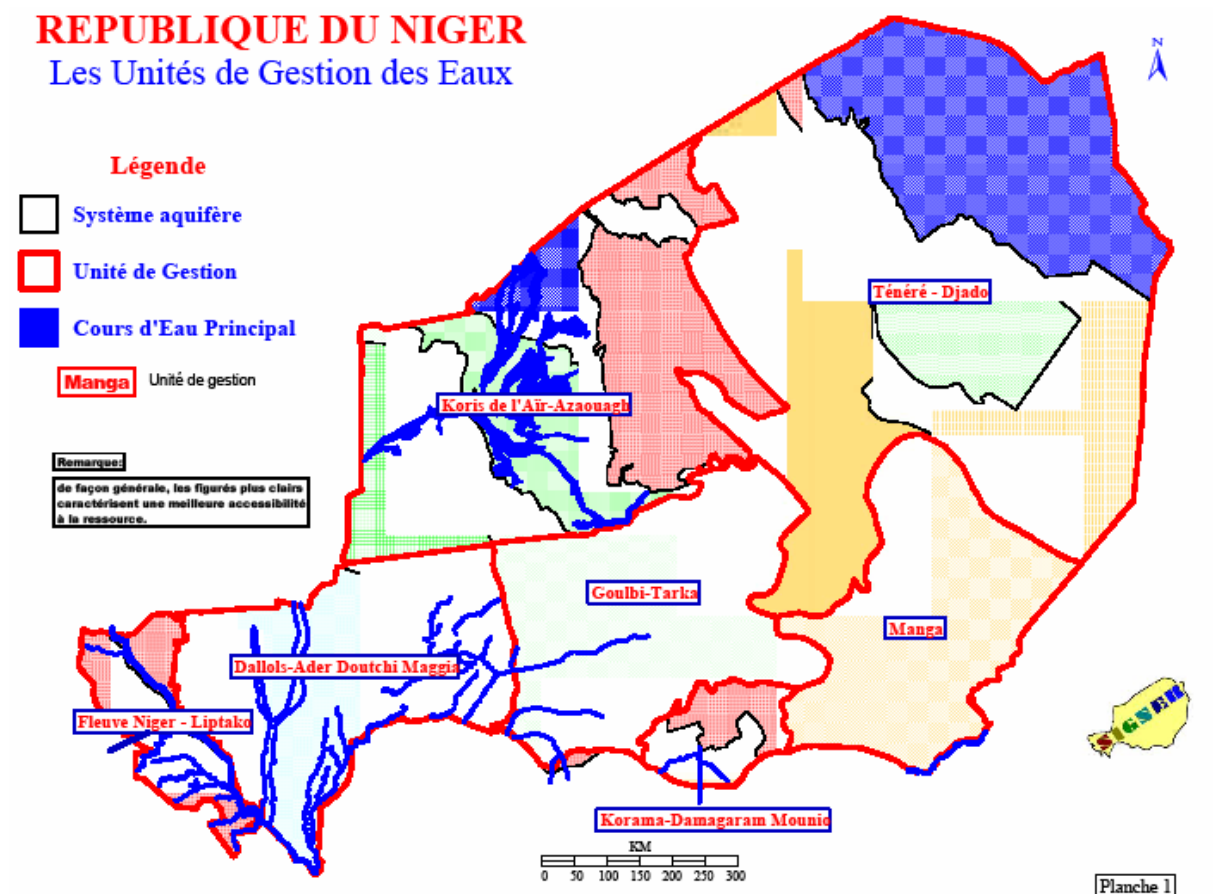


Figure 1 : Les Unités de Gestion de l'Eau (UGE)

3. Objectifs et résultats attendus de la mission

3.1. Objectifs de la mission

L'objectif principal de la mission consiste à mettre en place et rendre opérationnels et fonctionnels les organes de la GIRE du territoire nigérien du sous-bassin de la Mékrou et sa zone d'influence pour contribuer à faire avancer la mise en œuvre de la GIRE au Niger.

Les objectifs spécifiques de la mission se présentent comme suit :

- mettre en place et/ou restructurer les organes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger ;
- élaborer le plan d'action et de renforcement des capacités des organes de la GIRE et des structures intervenant dans la gestion des ressources en eau du sous bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger ;
- faciliter la mise en œuvre, sur la base des ressources du Projet Mékrou Phase 2 – Niger, des activités initiales du plan d'action et de renforcement des capacités élaboré, qui seront convenues de commun accord avec l'UGP Mékrou - Phase 2 Niger ;
- soutenir la mobilisation de ressources additionnelles pour faire avancer la mise en œuvre du plan d'action et de renforcement des capacités des organes de la GIRE et des structures intervenant dans la gestion des ressources en eau du sous bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger ;
- assurer l'animation et le suivi du fonctionnement des organes de la GIRE mis en place pour leurs contributions effectives et de qualité tant à la mise œuvre des autres activités du Projet Mékrou phase 2 – Niger y compris la conception et la mise en œuvre de trois (3) initiatives intégrées de protection et de valorisation des ressources naturelles en appui à la mise en œuvre du SAGE du sous-bassin ; qu'au développement du cadre institutionnel de la GIRE au Niger ;
- documenter le déroulement de la mission et en tirer des recommandations et des leçons à prendre en compte dans le cadre d'un processus de consolidation et de mise à l'échelle de l'expérience.

3.2. Résultats attendus de la mission

Au terme de la mission, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- les organes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger sont mis en place et ou restructurés ;
- le plan d'action et de renforcement des capacités des organes de la GIRE ainsi que des structures compétentes en charge de la gestion et du suivi des ressources en eau du sous bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger est élaboré et validé par les parties prenantes du Projet Mékrou Phase 2 – Niger ;
- des activités initiales du plan d'action et de renforcement des capacités élaboré sont mises en œuvre sur la base des ressources du Projet Mékrou Phase 2 – Niger ;
- d'autres partenaires techniques et financiers accompagnent avec des ressources additionnelles la mise en œuvre du plan d'action et de renforcement des capacités élaboré ;
- les organes de la GIRE mis en place et/ ou restructurés sont opérationnels, participent aux sessions de la CNEA et des CREA des 2 régions d'une part ; et d'autre part contribuent à la mise œuvre des autres activités du Projet Mékrou phase 2 – Niger y compris les initiatives pilotes de mise en œuvre du SAGE du territoire nigérien du sous – bassin de la Mékrou ;
- un cadre de suivi du fonctionnement des organes de la GIRE mis en place et/ ou restructurés est élaboré et mis en œuvre ;
- le déroulement de la mission est documenté et des recommandations et des leçons sont dégagées pour soutenir un processus de consolidation et de mise à l'échelle de l'expérience.

3.3. Principaux livrables attendus de la mission

Au terme de la mission, neuf (9) principaux livrables seront soumis par le prestataire et validés par l'UGP et le SP/ PANGIRE ainsi que les autres partenaires d'exécution du Projet Mékrou Phase 2 – Niger. Il s'agit des livrables ci-après :

- Livrable 1 : Rapport de démarrage de la mission intégrant la note méthodologique de conduite de la mission selon une approche participative qui valorise toutes les parties prenantes du processus GIRE au Niger et du territoire nigérien du sous bassin de la Mékrou ensemble avec les outils à utiliser et le chronogramme d'exécution ;
- Livrable 2 : Rapport portant état des lieux et analyse des parties prenantes de la GIRE du territoire nigérien du sous-bassin de la Mékrou assortie de proposition de démarche méthodologique du processus de mise en place et/ou de restructuration des organes de GIRE dudit sous-bassin ;
- Livrable 3 : Rapport de mise en place et/ ou de structuration et d'opérationnalisation des organes GIRE du sous-bassin et sa zone d'influence au Niger comprenant :
 - Livrable 3.1. : Rapports des séances de mobilisation et de sensibilisation des parties prenantes sur la problématique et la nécessité de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou et sa zone d'influence au Niger ;
 - Livrable 3.2. : Procès-verbaux des séances de désignation des représentants des catégories de parties prenantes pour chacun des organes de GIRE à mettre en place et/ ou restructurer à différents niveaux du territoire nigérien du sous bassin de la Mékrou ;
 - Livrable 3.3. : Procès-verbaux d'installation des organes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger ;
 - Livrable 3.4 : Plan d'action et de renforcement des capacités des organes de GIRE ainsi que des structures compétentes en charge de la gestion et du suivi des ressources en eau du sous bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger ;
 - Livrable 3.5. : Outils ou instruments pour le fonctionnement des organes de GIRE mis en place et/ ou restructurés à savoir notamment les textes règlementaires, les cahiers de réunions et de présence, etc. ;
 - Livrable 3.6. : Documents de formalisation des organes GIRE mis en place et/ ou restructurés en tenant compte des orientations du développement du cadre institutionnel et de la législation y afférentes au Niger ;
 - Livrable 3.7. : Cadre de suivi du fonctionnement des organes GIRE mis en place et/ ou restructurés arrimé avec le cadre national de suivi des institutions de la GIRE au Niger ;
- Livrable 4 : Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action et de renforcement des capacités sur la base des ressources du Projet Mékrou Phase 2 – Niger ;
- Livrable 5 : Rapports (trimestriels et annuels) sur la mobilisation et la contribution d'autres partenaires techniques et financiers à la mise en œuvre du plan d'action et de renforcement des capacités élaboré ;
- Livrable 6 : Rapports (trimestriels et annuels) sur la préparation des organes de GIRE mis en place et/ restructurés, leur participation effective et de qualité à l'élaboration du SAGE du sous-bassin de la Mékrou au Niger en rapport avec les composantes 1 du Projet Mékrou Phase 2 – Niger d'une part ; et d'autre part aux sessions de la CNEA et des CREA des 2 Régions de la zone d'intervention du projet ;
- Livrable 7 : Rapports (mensuels, trimestriels et annuels) sur la mobilisation et l'intermédiation sociales en appui à la mise en œuvre de trois (3) initiatives intégrées de protection et de valorisation des ressources naturelles en rapport avec les composantes 1 et 3 du Projet Mékrou Phase 2 – Niger ;
- Livrable 8 : Rapports (trimestriels et annuels) sur le suivi du fonctionnement des organes de la GIRE mis en place et/ ou restructurés du sous-bassin de la Mékrou au Niger ;

- Livrable 9 : Rapport de capitalisation sur le déroulement de la mission mettant en avant les processus facilités, démarches méthodologiques développées pour chaque processus, les résultats obtenus ainsi que des recommandations et les leçons apprises à valoriser dans le cadre d'un processus de consolidation et de mise à l'échelle de l'expérience.

4. Mandat du consultant

Pour conduire la présente mission, le consultant doit exécuter les tâches ci-après :

- élaborer et faire valider, par l'UGP et le SP/ PANGIRE ainsi que les autres partenaires d'exécution du Projet Mékrou Phase 2 – Niger, la note méthodologique de conduite de la mission selon une approche participative qui valorise toutes les parties prenantes du processus GIRE au Niger et du territoire nigérien du sous bassin de la Mékrou ensemble avec les outils à utiliser et le chronogramme d'exécution ;
- faire l'état des lieux et l'analyse des parties prenantes de la GIRE du territoire nigérien du sous-bassin de la Mékrou assortie de proposition de démarche méthodologique du processus de mise en place et/ou de restructuration des organes de GIRE dans la zone d'intervention du Projet Mékrou Phase 2 – Niger. L'état des lieux et l'analyse des parties prenantes devra tenir compte de toutes les structures de gestion de l'eau, particulièrement celles qui prennent en charge les autres usages en plus de la consommation humaine. Un regard sera porté sur leur mode d'organisation et leur fonctionnement pour qu'ils servent d'embryons des futurs organes GIRE.
- mobiliser et sensibiliser les parties prenantes sur la problématique et la nécessité de la GIRE dans le sous-bassin de la Mékrou et sa zone d'influence au Niger ;
- organiser à différents niveaux des séances de désignation des représentants des catégories de parties prenantes pour chacun des organes de GIRE à mettre en place et/ ou restructurer dans le territoire nigérien du sous bassin de la Mékrou ;
- organiser les Assemblées Générales constitutives et/ ou de restructuration de chacun des organes de GIRE du sous-bassin de la Mékrou et sa zone d'influence au Niger. Dans chaque commune, il sera créé et installé ou restructuré au moins 5 AUE, soient un total 15 AUE pour les 3 communes du sous bassin. Au niveau de chacune des 3 communes du sous bassin, le prestataire appuiera la création et l'installation d'une fédération des AUE sous la dénomination de « Comité de Gestion de l'Eau au niveau Local ou CLE » suivant les principes retenus ;
- élaborer les outils/ instruments pour le fonctionnement des organes de GIRE mis en place et/ ou restructurés que sont notamment les textes règlementaires, les cahiers de réunions et de présence, etc. ;
- faciliter la formalisation des organes GIRE mis en place et/ ou restructurés en tenant compte des orientations du développement du cadre institutionnel et de la législation y afférentes au Niger ;
- définir et mettre en œuvre un cadre de suivi du fonctionnement des organes GIRE mis en place et/ ou restructurés arrimé avec le cadre national de suivi des institutions de la GIRE au Niger ;
- évaluer les besoins en renforcement des capacités des organes de GIRE ainsi que des structures compétentes en charge de la gestion et du suivi des ressources en eau dans le sous bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger ;
- élaborer le plan d'action et de renforcement des capacités des organes de GIRE ainsi que des structures compétentes en charge de la gestion et du suivi des ressources en eau du sous bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger ;
- soutenir la mise en œuvre, sur la base des ressources du Projet Mékrou Phase 2 – Niger, du plan d'action et de renforcement des capacités des organes de GIRE ainsi que des structures compétentes en charge de la gestion et du suivi des ressources en eau du sous bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger ;

- soutenir la mobilisation et l'utilisation des ressources additionnelles d'autres partenaires techniques et financiers pour faire avancer la mise en œuvre du plan d'action et de renforcement des capacités des organes de GIRE ainsi que des structures compétentes en charge de la gestion et du suivi des ressources en eau du sous bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger ;
- élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de préparation des organes de GIRE mis en place et/ restructurés, d'assurance de leur participation effective et de qualité à l'élaboration du SAGE du sous-bassin de la Mékrou au Niger en rapport avec la composante 1 du Projet Mékrou Phase 2 – Niger d'une part ; et d'autre part aux sessions de la CNEA et des CREA des 2 Régions de la zone d'intervention du projet ;
- assurer la mobilisation et l'intermédiation sociales des organes de GIRE mis en place et/ ou restructurés pour la mise œuvre des autres activités du Projet Mékrou Phase 2 – Niger y compris la conception et la mise en œuvre de trois (3) initiatives intégrées de protection et de valorisation des ressources naturelles en appui à la mise en œuvre du SAGE du sous-bassin en rapport avec les composantes 1 et 3 du Projet ;
- documenter le déroulement de la mission et en dégager des recommandations et des leçons dans le cadre d'un processus de consolidation et de mise à l'échelle de l'expérience.

5. Méthodologie de conduite de la mission

Pour produire les livrables escomptés, le prestataire aura à déployer une démarche participative impliquant toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et local. Une démarche méthodologique, avec un chronogramme d'exécution précis, sera présentée par le prestataire puis validée par les parties prenantes en début de mission.

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec l'UGP, le SP PANGIRE et les autres partenaires d'exécution du projet à qui il doit rendre compte régulièrement de l'exécution de la mission. Le processus démarrera avec l'organisation, la structuration et l'accompagnement à l'animation des AUE qui seront fédérées en CLE pour chacune des trois (3) communes de la zone d'intervention du projet. Les 3 CLE seront fédérés par la suite pour constituer l'AE de la portion nigérienne du sous-bassin de la Mékrou.

Le prestataire se fera attacher les services d'un animateur pour les activités de mobilisation sociale des parties prenantes au niveau de chaque commune de la zone d'intervention. Pour la conception du processus, le prestataire de service devra tenir compte des orientations y afférentes consolidées dans le guide des acteurs en GIRE « dispositif organisationnel et démarche technique pour un meilleur ancrage de l'approche GIRE au niveau Communautaire » publié par le SP/PANGIRE, ainsi que les expériences en la matière capitalisées au Burkina Faso, au Bénin et au Mali.

Le suivi et la supervision des activités seront assurés par l'UGP ensemble avec le SP/PANGIRE.

6. Durée de la mission

La durée totale de réalisation de la mission est estimée à vingt-sept (27) mois à compter de l'ordre de service de commencer, jusqu'à la remise du rapport final de fin des prestations.

7. Profil du prestataire

Pour réaliser cette mission, il est recherché un Bureau d'études ou une Organisation Non Gouvernementale (ONG) du Niger à jour vis-à-vis de l'Administration Publique nigérienne et ayant capitalisé des expériences avérées en matière de conduite de missions similaires notamment en ce qui concerne la mise en place, l'opérationnalisation, l'animation et le suivi du fonctionnement de cadres de concertation multi acteurs de gestion communautaire et durable des ressources naturelles. Le processus de sélection du prestataire se fera par appel d'offres ouvert sur la base des compétences recherchées, des références avérées similaires, des qualifications et expériences du personnel clé affecté à la mission.

Le personnel proposé devra être composé au minimum comme il suit :

- Un (1) Chef de mission, Expert GIRE et gouvernance des ressources naturelles ayant au moins un niveau universitaire BAC+5 en sciences de l'eau, sciences de l'environnement ou tout autre diplôme équivalent. Il doit avoir au moins 10 ans d'expérience en matière de GIRE et de gouvernance de l'eau. Il doit avoir participé à la mise en place des cadres de concertation multi-acteurs de gestion des ressources naturelles au Niger ;
- Un (1) Expert en Droit de l'Environnement, ayant au moins un niveau universitaire BAC+5 en sciences juridiques avec une spécialisation sur les questions liées à l'environnement et à l'eau ou tout autre diplôme équivalent avec une expérience d'au moins cinq (5) ans en matière d'élaboration des instruments et outils juridiques pour la formalisation des cadres de concertation multi-acteurs de gestion des ressources naturelles ;
- Un (1) Expert Socio-anthropologue, ayant au moins un niveau universitaire BAC+5 en sciences sociales ou tout autre diplôme équivalent avec une expérience d'au moins dix (10) ans en matière de développement communautaire, de prise en compte de l'approche genre et de mise en place, d'animation et de renforcement des capacités des cadres de concertation multi-acteurs de gestion des ressources naturelles ;
- Trois (3) animateurs, de niveau BAC+3 au moins en sciences sociales et humaines avec des expériences dans la mobilisation des acteurs, l'intermédiation sociale et le développement communautaire.

8. MODALITES DE RECRUTEMENT DU PRESTATAIRE

Les Bureaux d'études et ONG du Niger intéressés, ayant les qualifications et expériences requises et constitué l'équipe de Consultant(e)s exigée, sont invités à soumettre leurs propositions comprenant une offre technique et une offre financière complètes conformément au Dossier d'Appel d'Offres de la mission. Ils peuvent se mettre en groupements.

Les offres, rédigées en langues française, devront comporter entre autres les pièces suivantes :

Pour l'offre technique :

- Formulaire de soumission de l'offre comprenant :
 - a) Une déclaration d'exclusivité et de disponibilité signée pour chaque Expert principal ;
 - b) Une « *Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection* », signée par chaque entité légale ;
 - c) Un formulaire signalétique financier dûment rempli reprenant le compte bancaire sur lequel les paiements doivent être faits si l'offre est retenue ;
 - d) Une Signature dûment autorisée : un document officiel prouvant que la personne qui signe au nom et pour le compte du soumissionnaire est habilitée à le faire.

- Document intitulé « *Organisation et méthodologie* » qui doit être rédigé par le soumissionnaire en utilisant le modèle figurant dans le DAO ;
- Document intitulé « *Experts principaux* » comprenant :
 - a) une liste nominative des Experts principaux ;
 - b) le CV de chaque Expert principal ;
 - c) les qualifications et les expériences de chaque Expert principal ;
 - d) une copie certifiée des diplômes mentionnés dans les CV ;
 - e) une copie des attestations des employeurs, ou des copies signées de contrats de consultance ou de travail attestant de l'expérience professionnelle indiquée dans les CV.
- Pièces justificatives ou déclarations requises par la législation du Niger pour tout soumissionnaire établi dans le pays ;
- Documents justifiant d'une part de la capacité économique et financière du soumissionnaire puis d'autre part de l'expérience (capacité technique et professionnelle) de l'entreprise soumissionnaire.

Pour l'Offre financière :

- le devis estimatif daté et signé selon le modèle de présentation du budget.

Le prestataire prévoira les moyens logistiques ou la location des véhicules nécessaires, en particulier pour les déplacements des Experts dans le sous bassin.

Les déplacements des animateurs se feront à motos mises à disposition par GWP-AO. Cependant, en raison de la situation sécuritaire de la zone le GWP-AO discutera avec le prestataire pour retenir la solution qui s'adapte au contexte.

La version électronique de l'offre technique doit être transmise avec les offres version imprimée. L'offre financière doit être libellée aussi bien en FCFA qu'en EURO.

Les offres seront mises chacune dans une enveloppe séparée et doivent être déposées sous plis fermé avec les mentions « **A n'ouvrir qu'en séance** » et « **Offres technique et financière pour la conduite du processus de mise en place, d'opérationnalisation, d'animation et de suivi du fonctionnement des organes de GIRE dans le sous-bassin de la Mékrou au Niger** » au plus tard le 14 décembre 2020 à 10h00 Heure Locale du Niger à l'Unité de Gestion du Projet Mékrou Phase 2 Niger sise au quartier Plateau III, rue de Issa Béri 49 Tel : 97 10 08 88/ 96 96 77 54

9. Cadre de présentation du budget (en fcfa – ht)

N° Prix	DESIGNATION	U	Qté	Prix Unitaire en FCFA	Prix total en FCFA
1	Honoraires				
1.1	Chef de mission, GIRE et Gouvernance	HJ	70		
1.2	Expert Droit de l'Environnement	HJ	35		
1.3	Expert Socio-anthropologue et Développement Communautaire	HJ	65		
1.4	Animateurs	Mois	90		
	sous-total 1				
2	PERDIEMS				
2.1	Chef de mission, GIRE et Gouvernance	Jour	30		
2.2	Expert Droit de l'Environnement	Jour	15		
2.3	Expert Socio-anthropologue et Développement Communautaire	Jour	30		
2.3	Animateurs	Jour	90		
	sous-total 2				
3	Séances de mobilisation et intermédiation sociales, Assemblées Générales (collation pour les parties prenantes)				
3.1	Sensibilisation des parties prenantes	séance			
3.2	Désignation des représentants des acteurs pour les organes GIRE	séance			
3.3	Assemblées Générales	séance			
	sous-total 3				
4	FONCTIONNEMENT				
4.1	Communication	ff			
4.2	Déplacement	ff/mois			
4.3	Secrétariat	ff			
	sous-total 4				
	TOTAL (HT) 1+ 2 +3+4				

Fait à....., le.....2020

Le soumissionnaire
(Nom, prénoms, signature et cacheté)